



KPMG SA
11 rue Archimède
Domaine de Pelus
33700 Mérignac

Association Laïque du Prado

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2025

Association Laïque du Prado

143 cours Gambetta - BP 89 - 33402 Talence Cedex

KPMG S.A., société d'expertise comptable et de commissaires aux comptes inscrite au Tableau de l'Ordre des experts comptables de Paris sous le n° 143008010101 et rattachée à la Compagnie régionale des commissaires aux comptes de Versailles et du Centre.
Société française membre du réseau KPMG constitué de cabinets indépendants affiliés à KPMG International Limited, une société de droit anglais ("private company limited by guarantee").

Société anonyme à conseil d'administration
Siège social :
Tour EQHO
2 avenue Gambetta
CS 60055
92066 Paris La Défense Cedex
Capital social : 5 497 100 €
775 726 417 RCS Nanterre



KPMG SA
11 rue Archimède
Domaine de Pelus
33700 Mérignac

Association Laïque du Prado

143 cours Gambetta - BP 89 - 33402 Talence Cedex

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2025

À l'Assemblée générale de l'Association Laïque du Prado,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par l'Assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'Association Laïque du Prado relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2025, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le Code de commerce et par le Code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1^{er} janvier 2025 à la date d'émission de notre rapport.



Observation

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur les incidences de la première application des règlements ANC n°2022-06 et n°2023-03 exposées dans l'annexe des comptes annuels.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L.821-53 et R.821-180 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Le note « B-4/ Evénements postérieurs à la clôture » fait état des incertitudes pesant sur la continuité de l'exploitation.

Nous avons été conduits à examiner les dispositions envisagées à cet égard.

Dans le cadre de notre appréciation des principes comptables suivis par votre association, nous avons examiné la situation de votre association au regard de l'incertitude pesant sur la continuité d'exploitation et avons apprécié l'information donnée en annexe à ce titre.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux membres de l'Assemblée générale.

Responsabilités de la Direction et des personnes constituant la gouvernance associative relatives aux comptes annuels

Il appartient à la Direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'association ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Conseil d'administration.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.821-55 du Code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre association.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'association à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;



- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Mérignac, le 27 mai 2026

KPMG SA

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Alexandra Lesage', written over a horizontal line.

Alexandra LESAGE

Associée

ASSOCIATION LAÏQUE DU PRADO

BILAN AU 31 DECEMBRE 2025

ACTIF	Exercice 2025			Exercice 2024
	BRUT	Amortissements et dépréciations	NET	
(I) Frais d'établissement - TOTAL (I)				
Frais d'établissement	121 185	29 835	91 350	36 772
ACTIF IMMOBILISE				
Immobilisations incorporelles				
Concessions, brevets, licences, marques, procédés, solutions informatiques, droits et valeurs similaires	230 053	119 440	110 613	88 968
Immobilisations corporelles				
Terrains	2 324 214		2 324 214	2 324 214
Constructions	72 130 854	33 529 373	38 601 481	40 928 377
Installations techniques, matériel et outillage industriel	5 703 235	5 304 403	398 832	509 535
Autres	17 821 413	14 776 037	3 045 376	4 020 395
Immobilisations corporelles en cours et avances et acomptes	349 451		349 451	32 636
Immobilisations financières				
Participations	2 881		2 881	2 681
Autres titres immobilisés	22 020		22 020	20 907
Prêts	1 217		1 217	1 217
Autres	608 268		608 268	618 829
ACTIF IMMOBILISE - TOTAL (II)	99 314 792	53 759 088	45 555 705	48 584 532
ACTIF CIRCULANT				
Matières premières et fournitures				
Stocks et en-cours	301 808	398	301 410	279 198
Avances et acomptes sur commandes	31 248		31 248	70 926
Créances				
Créances clients et comptes rattachés	8 583 714	565 015	8 018 699	10 712 469
Autres	2 821 160		2 821 160	1 923 487
Charges constatées d'avance	57 829		57 829	34 933
Valeurs mobilières de placement	153		153	153
Disponibilités	8 207 164		8 207 164	6 280 486
ACTIF CIRCULANT - TOTAL (III)	20 003 076	565 414	19 437 663	19 301 652
TOTAL GENERAL (I+II+III)	119 317 869	54 324 502	64 993 367	67 886 184

ASSOCIATION LAÏQUE DU PRADO

BILAN AU 31 DECEMBRE 2025

PASSIF	Exercice 2025	Exercice 2024
FONDS PROPRES		
Fonds propres sans droit de reprise		
Fonds propres statutaires	687 358	687 358
Fonds propres complémentaires	30 744	30 744
Réserves		
Réserves statutaires ou contractuelles		
Réserves pour projet de l'entité	13 947 098	12 870 858
<i>Dont réserves des activités sociales et médico-sociales sous gestion contrôlée</i>	<i>12 965 780</i>	<i>11 889 541</i>
Autres réserves		
Report à nouveau	(12 150 115)	(5 704 232)
<i>Dont report à nouveau des activités sociales et médico-sociales sous gestion contrôlée</i>	<i>(14 571 206)</i>	<i>(7 434 422)</i>
Excédent ou déficit de l'exercice	(1 745 314)	(5 369 643)
<i>Dont excédent ou déficit des activités sociales et médico-sociales sous gestion contrôlée</i>	<i>(2 007 411)</i>	<i>(5 221 908)</i>
Situation nette (sous-total)	769 772	2 515 085
Subventions d'investissement	3 484 165	3 349 139
Provisions réglementées	3 801 595	3 524 176
FONDS PROPRES - Total I	8 055 531	9 388 401
FONDS REPORTES ET DEDIES		
Fonds dédiés	1 392 377	1 551 940
FONDS REPORTES ET DEDIES - Total II	1 392 377	1 551 940
PROVISION		
Provisions pour risques	1 699 917	484 101
Provisions pour charges	5 031 676	4 799 024
PROVISIONS - Total III	6 731 593	5 283 124
DETTES		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédits	33 068 063	35 604 942
Emprunts et dettes financières divers	205 094	201 459
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	1 459 255	1 598 415
Redevables créditeurs		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	1 668 403	1 551 325
Dettes fiscales et sociales	9 631 562	10 718 471
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	300 016	64 504
Autres dettes	2 064 757	1 315 601
Produits constatés d'avance	416 716	608 003
DETTES - Total IV	48 813 866	51 662 719
TOTAL GENERAL (I+II+III+IV)	64 993 367	67 886 184

ASSOCIATION LAÏQUE DU PRADO

**COMPTE DE RESULTAT
ASSOCIATIONS ET FONDATIONS**

LIBELLE	Exercice N 01/2025 - 12/2025	Exercice N-1 01/2024 - 12/2024
Produits d'exploitation		
Cotisations	225	140
Ventes de biens et services	2 636 123	2 798 213
Produits de tiers financeurs		
Concours publics et subventions	93 685 307	93 712 725
Ressources liées à la générosité du public	1 120	8 550
Reprises sur amortissements, dépréciations, provisions	434 412	984 935
Utilisations des fonds dédiés	317 793	338 178
Produits des cessions des immobilisations incorporelles et corporelles	320 944	
Autres produits	468 460	245 192
TOTAL (I)	97 864 384	98 087 934
Charges d'exploitation		
Autres achats et charges externes	23 200 532	25 830 894
Impôts, taxes et versements assimilés	5 699 606	5 743 950
Salaires et traitements	45 096 364	45 346 125
Charges Sociales	16 927 475	17 118 108
Dotations aux amortissements et aux dépréciations	4 768 437	6 666 778
Dotations aux provisions	1 882 880	1 471 856
Valeurs comptables des immobilisations incorporelles et corporelles cédées	10 876	
Reports en fonds dédiés	174 961	381 190
Autres charges	646 133	481 011
TOTAL (II)	98 407 263	103 039 912
1.RESULTAT D'EXPLOITATION (I-II)	(542 879)	(4 951 978)
Produits financiers		
Valeurs mobilières de placement, escomptes obtenus, autres	33 590	52 760
TOTAL (III)	33 590	52 760
Charges financières		
Intérêts et charges assimilées	971 441	679 412
TOTAL (IV)	971 441	679 412
2.RESULTAT FINANCIER (III-IV)	(937 852)	(626 652)
3.RESULTAT COURANT AVANT IMPOTS (I-II+III-IV)	(1 480 731)	(5 578 630)
Produits exceptionnels (V)	121 724	568 897
Charges exceptionnelles (VI)	378 063	347 248
4. RESULTAT EXCEPTIONNELS (V-VI)	(256 339)	221 648
Impôts sur les sociétés (VI)	8 244	12 661
TOTAL DES PRODUITS (I+III+V)	98 019 697	98 709 590
TOTAL DES CHARGES (II+IV+VI+VII+VIII)	99 765 011	104 079 233
EXCEDENT OU DEFICIT	(1 745 314)	(5 369 643)
<i>Dont excédent ou déficit des activités sociales et médico-sociales sous gestion contrôlée</i>	<i>(2 007 411)</i>	<i>(5 221 908)</i>

SOMMAIRE DE L'ANNEXE

A - Objet social et activités réalisées

- 1) Objet social
- 2) Nature et périmètre des activités ou missions sociales réalisées
- 3) Description des moyens mis en œuvre

B - FAITS MAJEURS DE L'EXERCICE

- 1) Évènements principaux de l'exercice
- 2) Principes, règles et méthodes comptables
- 3) Changement de méthode comptable

C - INFORMATIONS RELATIVES AU BILAN

1) BILAN ACTIF

Note N° 1 : IMMOBILISATIONS INCORPORELLES ET CORPORELLES
Note N° 2 : AMORTISSEMENTS ET DEPRECIATIONS DES IMMOBILISATIONS EN K€
Note N°3 : ACTIF CIRCULANT
Note N°4 : EVENEMENTS POSTERIEURS A LA CLOTURE

2) BILAN PASSIF

Note N° 1 : FONDS PROPRES
Note N°2 : FONDS DEDIES
Note N° 3 : PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES
Note N° 4 : DETTES FINANCIERES - CLASSEMENT PAR ECHEANCE
Note N° 5 : AUTRES DETTES - CLASSEMENT PAR ECHEANCE

D - INFORMATIONS RELATIVES AU COMPTE DE RESULTAT

Note N°1 : PRODUITS D'EXPLOITATION
Note N°2 : VENTILATION DE L'EFFECTIF MOYEN
Note N°3 : CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE

E - AUTRES INFORMATIONS

Note N°1 : ENGAGEMENTS HORS BILAN
Note N° 2 : HONORAIRES DE COMMISSARIAT AUX COMPTES
Note N° 3 : REMUNERATION DES DIRIGEANTS
Note N° 4 : OPERATIONS NON HABITUELLES OU NON CONCLUES A DES CONDITIONS NORMALES

A - OBJET SOCIAL, NATURE ET PERIMETRE DES ACTIVITES REALISEES ET MOYENS MIS EN ŒUVRE

L'objet social de notre association est décrit ainsi dans les statuts :

L'association a pour but de créer, acquérir, louer et gérer des établissements et services d'éducation, de rééducation, de santé et de soutien aux personnes et aux familles dans la défense de leurs intérêts matériels et moraux.

L'association assure la gestion d'établissements répartis en 2 pôles : le pôle Protection de l'enfance, le pôle Médico-social et Citoyenneté, dont la composition est présentée au niveau du tableau de passage du résultat comptable au résultat administratif.

Les établissements sont majoritairement des MECS, ITEP, SESSAD, EHPAD, IME, IMP, IES, AEMO, PPS, FO, FAM, CHRS, ainsi qu'un service mandataire judiciaire à la protection des majeurs, le SAMU Social et un pôle logement.

L'activité de ses établissements est répartie sur les départements de la Gironde, de la Charente-Maritime (EHPAD) et des Landes.

Les financements sont principalement des concours publics et des subventions provenant des Conseils Départementaux de la Gironde, de la Charente-Maritime et des Landes, de l'ARS Nouvelle Aquitaine et de la DDETS.

B - FAITS MAJEURS DE L'EXERCICE

1) Éléments principaux de l'exercice :

- Fin des remboursements des PGE pour 953 k€ ;
- Acquisition en vente en l'état futur d'achèvement par acte authentique du 22 octobre 2025 de la RHVS d'Oléron pour un montant de 4 985 k€ HT. Un bail emphytéotique d'une durée de 54 années a été signé concomitamment. La RHVS comportera 77 chambres. Le plan de financement prévoit un coût global 5 123 k€ (y compris frais d'acquisition et aménagements) et un financement par subventions de 1 905 k€ (37 % du coût global et 39 % du coût hors aménagement) et par emprunts de 3 218 k€ (dont 2 818 k€ par la Banque des territoires et 400 k€ par Action Logement). La fin des travaux est prévue au cours du 1er semestre 2027 ;
- Souscription à un contrat d'affacturage sur les facturations en prix de journées des MECS Pouget, Camina, Home Philippe Madrelle et Saint-Joseph avec un plafond de financement de 5 000 k€ ;
- Financement partiel par le CD33 du SEGUR pour tous 2024 à hauteur de 610 k€ et 2025 à hauteur de 424 k€. Le coût réel est estimé à 929 k€ hors Siège ;
- Absence d'intégration du SEGUR pour tous sur le budget 2025 du Siège et rejet de 241 k€ de dépenses de frais de siège au titre du compte administratif 2024 ;
- Ouverture du service "les chalets du TCHAN" le 2 juin 2025 comprenant 24 places ;
- Renouvellement pour la période 2025 à 2028 du marché public avec la COBAS pour l'accueil de jour itinérant ;
- Fin des dispositifs du Contrat d'Engagement Jeunes Rupture et IML Ukraine en 2025 ;
- Ouverture de l'accueil de jour de 10 places de l'EHPAD La Mirambelle en septembre 2025 ;

Fermeture DMARR :

Par courrier du 3 mars 2025, le CD33 a acté officiellement la fermeture du service DMARR. Le Conseil d'Administration extraordinaire, réuni le 17 mars 2025, a pris en compte cette décision et a acté la mise en œuvre d'un plan de sauvegarde de l'emploi (PSE) à partir du 18 mars 2025.

Les accueils des enfants se sont poursuivis jusqu'au 4 mai 2025.

Le compte administratif 2025 de DMARR présente un déficit de 856 k€, dont 434 k€ au titre des mesures mises en place dans le cadre du PSE (congrés de reclassement, indemnités de licenciement, honoraires d'accompagnement, paiement des congés non pris, honoraires d'accompagnement). Aucun financement n'a été perçu au titre de l'activité réalisée au cours de l'exercice 2025 et le budget 2025 n'a pas été transmis.

Outre le déficit 2025, les résultats déficitaires de 2023 et 2024 n'ont pas été financés. Ces déficits s'élèvent respectivement à 447 k€ et 2 958 k€.

Au global, les déficits cumulés et non repris s'élèvent à 4 288 k€ à la clôture de l'exercice 2025.

Transformation de l'offre Protection de l'enfance :

Lors des rencontres de Janvier 2025, le Conseil Départemental de la Gironde a exprimé ses importantes difficultés économiques qui l'ont amené à demander aux associations girondines de la protection de l'enfance des économies de l'ordre de 25 m€. Il est demandé aux associations une transformation progressive des places d'hébergement vers des mesures d'accompagnement à la parentalité à partir du domicile. Les économies demandées à l'association Laïque Le Prado s'élèvent à 4.8 m€ minimum dont 1.8 m€ au titre de CAMINA et 3 m€ sur les autres établissements.

Par courrier du 23 mai 2025, le CD33 a acté les évolutions de l'offre concernant essentiellement les établissements suivants :

- transformation de la MECS du GARDERA par la fermeture des places d'internat, la transformation des places de chambres en ville en place d'AEJM (Accompagnement Educatif Jeunes Majeurs) rattachées à la MECS Labarthe, le transfert des places d'accueil familial vers le SEIS, le développement des places de PEAD (+33 places) et la création de mesures d'AEMO Renforcées (92 places) ;
- sur le SEPAJ, le maintien d'un restaurant unique, la diminution des places d'accueil de jour et des places d'hébergement.

Pour CAMINA, une diminution de 345 places à 290 places a été mise en œuvre progressivement au cours du 2nd semestre 2025 afin de fonctionner en année pleine sur 2026 sur une base de 290 places et 1,8 m€ d'économie.

Plan de Sauvegarde de l'emploi CAMINA et SEPAJE :

Un accord de Plan de Sauvegarde de l'emploi (PSE) a été signé le 2 octobre 2025 et a fait l'objet d'une validation par la DREETS et par la commission nationale d'agrément.

Ce PSE a concerné 45 professionnels dont 33 ont fait l'objet d'un reclassement interne et 12 d'un licenciement pour motif économique.

Le coût de mise en œuvre de ce PSE s'élève à 497 k€, dont 331 k€ au titre du CAMINA et 166 k€ au titre du SEPAJE.

Ces coûts sont intégrés dans les charges 2025 sur les postes comptables suivants :

- Salaires et traitements : 316 k€
- Charges sociales : 87 k€
- Achats et charges externes : 93 k€

Plan de Sauvegarde de l'emploi GARDERA et PARCOURS :

Par courrier du 29 août 2025, la DDETS informe l'association Laïque Le Prado de l'arrêt du dispositif Parcours (SAMU Social). Les personnes accompagnées doivent être réorientées pour une fermeture effective au 31 mars 2026.

La fermeture des hébergements de la MECS du GARDERA a également eu lieu au 31 mars 2026.

Un accord de méthode a été signé le 20 novembre 2025 et a fait l'objet d'une validation par la DREETS et par la commission nationale d'agrément.

L'accord de Plan de Sauvegarde de l'emploi (PSE) a été signé le 19 mars 2026 et a fait l'objet d'une validation par la DREETS.

Ce PSE concerne 52 professionnels du GARDERA et 6 professionnels de PARCOURS.

Les coûts de mise en œuvre de ce PSE ont fait l'objet d'une provision dont le montant a été estimé sur la base de reclassements internes anticipés concernant 24 salariés.

La provision s'élève à 1 504 k€, dont 1 332 k€ pour GARDERA et 172 k€ pour PARCOURS, y compris 142 k€ d'honoraires.

Il est à noter les investissements suivants pour l'exercice 2025 :

- Les travaux de mise en conformité de l'EHPAD de la Mirambelle pour 143 k€ ;
- Les autres travaux s'élèvent à 280 k€ et concernent 17 établissements ;
- Le remplacement du système d'appel malade de l'EHPAD Océane pour 73 k€ ;
- La réalisation d'évaluations HAS pour 70 k€ et l'acquisition d'un logiciel qualité pour 57 k€ ;
- Les autres investissements correspondent à des renouvellements de véhicules (132 k€), de matériel de bureau et informatique (95 k€), du mobilier (48 k€) et de matériel (96 k€).

Tous les investissements en cours (349 k€) au 31 décembre 2025 concernent essentiellement la RHVS d'Oléron pour 331 k€.

2) Principes Généraux :

Les comptes annuels de notre entité pour cet exercice clos ont été arrêtés conformément aux dispositions suivantes :

- Règlement ANC 2014-03 relatif au plan comptable général.
- Règlements ANC 2022-06 et ANC 2023-03 applicables pour la première fois au 1er janvier 2025 (voir note sur le changement de méthode comptable ci-dessous)
- Dispositions spécifiques aux associations applicables du règlement ANC 2018-06
- Dispositions spécifiques aux établissements médicosociaux du règlement ANC 2019-04
- Plan comptable M22 Bis et les dispositions spécifiques applicables de l'arrêté du 27 décembre 2024 relatif au plan comptable applicable aux établissements et services privés sociaux et médico-sociaux relevant de l'article L. 312-1 du Code de l'action sociale et des familles

Et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

3) Changement de méthode comptable – Application des règlements ANC 2022 06 et ANC 2023-0303

À compter de l'exercice ouvert le 1er janvier 2025, notre association a appliqué pour la première fois le règlement ANC n°2022-06 du 4 novembre 2022 relatif à la modernisation des états financiers.

L'application de ce règlement constitue un changement de méthode comptable imposé par un changement de réglementation au sens des articles 122-1 et 831-3 du Plan Comptable Général. Ce changement est appliqué de manière prospective.

Les principales modifications concernent :

- la nouvelle définition du résultat exceptionnel ;
- la suppression de la technique du transfert de charges ;
- la création / modification de comptes du plan comptable général ;
- l'introduction de nouveaux modèles de bilans, comptes de résultat et tableaux normés en annexe.

Conformément à l'article 27 du règlement, les postes de N-1 ont été reclassés uniquement aux fins de présentation, afin de permettre leur comparabilité avec les nouveaux modèles. Aucun retraitement n'a été effectué sur le résultat exceptionnel ni sur les transferts de charges de l'exercice N-1.

L'application du règlement ANC n°2022-06 génère les impacts suivants sur les postes du bilan et du compte de résultat de l'exercice N.

	31/12/2025	(A)	(B)	(C)	(D)	(E)	(F)	(*) 31/12/25 "Pro-forma"
Concours publics et subventions	93 685				-165			93 520
Reprise sur amortissements, dépréciations et provisions	434	316						751
Produits des cession d'immobilisations incorporelles et corporelles	321		-321					0
Salaires	-45 096	-316						-45 413
Valeurs comptables des immobilisations incorporelles et corporelles cédées	-11			11				0
Autres produits	462						-127	335
Autres charges	-646					308		-338
1. RESULTAT D'EXPLOITATION	-549	0	-321	11	-165	308	-127	-843
2. RESULTAT FINANCIER	-938							-938
3. RES. COURANT AVANT IMPOT	-1 487	0	-321	11	-165	308	-127	-1 781
PRODUITS EXCEPTIONNELS	122		321		165		127	735
CHARGES EXCEPTIONNELLES	-378			-11		-308		-697
4. RESULTAT EXCEPTIONNEL	-256	0	321	-11	165	-308	127	37

(*) : 31/12/25 présenté selon les règles antérieures

[A] : Remboursements reçus en compensation de charges de personnel (316 k€) inscrits en transfert de charges en 2024

[B] : Produits de cession d'immobilisations corporelles (321 k€)

[C] : VNC des immobilisations corporelles cédées (11 k€)

[D] : QP de subvention d'investissement virée au résultat (165 k€)

[E] : Amendes, pénalités inscrites en charges exceptionnelles en 2024 (308 k€)

[F] : Autres produits d'exploitations inscrits en produits exceptionnels en 2024 (79 k€)

4) Evénements postérieurs à la clôture

Le Plan de Retour à l'Equilibre du Département de la Gironde acte une baisse du budget de la prévention spécialisée de 400 k€ en 2026 et 400 k€ en 2027 qui impactera de fait une révision des périmètres et modalités d'intervention.

Par courrier du 5 mars 2026, le Conseil Départemental de la Gironde a informé l'association laïque Le Prado que l'effort financier à produire sur 2026 et 2027 s'élèvera à 396 k€ pour les services PPS et Passerel.

Continuité d'exploitation :

Les niveaux de créances encore élevés ainsi que les déficits antérieurs non repris, qui ont contribué à la dégradation de la situation financière de l'association à la clôture de l'exercice 2024, perdurent, dans une moindre mesure, à la clôture de l'exercice 2025. Toutefois, compte tenu de la poursuite sur les exercices à venir de mesures d'économies significatives, telles que détaillées au paragraphe « B – Faits majeurs de l'exercice », ainsi que des négociations engagées avec les établissements bancaires concernant la mise en place d'instruments de trésorerie à court terme, la poursuite de l'activité n'a fait l'objet d'aucune remise en question de la part des différents partenaires, qu'il s'agisse des autorités de tarification ou des établissements bancaires.

C - INFORMATIONS RELATIVES AU BILAN

1) BILAN ACTIF

Note N° 1 : IMMOBILISATIONS INCORPORELLES ET CORPORELLES

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition ou à leur coût de production.

Frais d'établissement et Immobilisations incorporelles en k€	Solde au 31 décembre 2024	Acquisitions 2025	Sorties 2025	Solde au 31 décembre 2025
Frais d'établissements	51	70		121
Autres immobilisations incorporelles	173	57		230
Total frais d'établissement et Immobilisations incorporelles	225	126	0	351

Immobilisations corporelles en k€	Solde au 31 décembre 2024	Acquisitions 2025	Sorties 2025	Solde au 31 décembre 2025
Terrains	2 324			2 324
Constructions	71 845	422	137	72 131
Installations, matériel et outillage techniques	5 753	96	145	5 703
Autres immobilisations corporelles	17 854	346	379	17 821
Immobilisations corporelles en cours	33	349	33	349
Total Immobilisations corporelles	97 809	1 214	693	98 329

Immobilisations financières en k€	Solde au 31 décembre 2024	Acquisitions 2025	Sorties 2025	Solde au 31 décembre 2025
Participations	3	0		3
Autres titres immobilisés	21	1		22
Prêts	1			1
Autres immobilisations financières	619		11	608
Total Immobilisations financières	644	1	11	634

Note N° 2 : AMORTISSEMENTS ET DEPRECIATIONS DES IMMOBILISATIONS EN K€

Les modes et durées d'amortissements sont les suivants :

TYPE	MODE	DUREE
Constructions	Linéaire	15 à 50 ans
Matériel et Outillage	Linéaire	5 ans
Matériel de transport	Linéaire	6 ans
Matériel et Mobilier de bureau	Linéaire	10 ans
Installations générales	Linéaire	10 à 20 ans

Une dépréciation est comptabilisée quand la valeur actuelle d'un actif est inférieure à la valeur nette comptable.

Amortissements et dépréciations des immobilisations incorporelles en k€	Solde au 31 décembre 2024	Dotations 2025	Diminutions 2025	Solde au 31 décembre 2025
Frais d'établissements	15	15		30
Autres immobilisations incorporelles	84	35		119
TOTAL amortissements et dépréciations des immob. incorporelles	99	50	0	149

Amortissements et dépréciations des immobilisations corporelles en k€	Solde au 31 décembre 2024	Dotations 2025	Diminutions 2025	Solde au 31 décembre 2025
Terrains				
Constructions sur sol propre	30 106	2 681	68	32 719
Constructions sur sol d'autrui	811	57	58	811
Installations, matériel et outillage techniques	5 243	206	145	5 304
Autres immobilisations corporelles	13 834	1 292	350	14 776
TOTAL amortissements et dépréciations des immob. corporelles	49 994	4 237	620	53 610

Note N° 4 : ACTIF CIRCULANT - CLASSEMENT PAR ECHEANCE

Toutes les créances sont a moins d'un an.

Créances en k€	Montant brut	Liquidité de l'actif	
		Échéances à moins d'1 an	Échéances à plus d'1 an
Créance de l'actif immobilisé	-	-	-
Créances rattachées à des participations	-	-	-
Autres	-	-	-
Créances de l'actif circulant	-	-	-
Créances clients et comptes rattachés (*)	8 584	8 584	-
Autres	2 821	2 821	-
Charges constatées d'avance	58	58	-
TOTAL	11 463	11 463	-

(*) pour l'AIVS : Le montant de la dette aux bailleurs de l'AIVS est de 193 k€.
Le montant de la créance des locataires de l'AIVS est de 26 k€.
Le montant de la trésorerie d'équilibre de l'AIVS est négative de 198 k€.

2) BILAN PASSIF

Note N° 1 : FONDS PROPRES

Une ressource destinée à renforcer les fonds propres à raison d'une stipulation du tiers financeur est comptabilisée en fonds propres avec ou sans droit de reprise.

Tableau de variation des fonds propres

Fonds propres	Montant net 31/12/2024	Affectation de résultat	Augmentations 2025	Diminutions 2025	Montant net 31/12/2025
Fonds associatifs sans droit de reprise	0				0
Fonds propres sans droit de reprise	0				0
Fonds propres statutaires	687				687
Fonds propres complémentaires	31				31
Réserves	0				0
Autres réserves	12 871	-63	1 139	0	13 947
<i>Dont réserves des activités sociales et médico-sociales sous gestion contrôlée</i>	<i>11 890</i>	<i>-63</i>	<i>1 139</i>	<i>0</i>	<i>12 966</i>
Report à nouveau	-5 704	-5 307	14	-1 153	-12 150
<i>Dont report à nouveau des activités sociales et médico-sociales sous gestion contrôlée</i>	<i>-7 434</i>	<i>-5 983</i>	<i>0</i>	<i>-1 153</i>	<i>-14 571</i>
Excédent ou déficit de l'exercice	-5 370	5 370		-1 745	-1 745
<i>Dont Excédent ou déficit à nouveau des activités sociales et médico-sociales sous gestion contrôlée</i>	<i>-5 222</i>	<i>5 222</i>		<i>-2 007</i>	<i>-2 007</i>
Situation nette (sous-total)	2 515	0	1 153	-2 899	770
Subventions d'investissement	3 349		300	-165	3 484
Provisions réglementées	3 524		378	-101	3 802
TOTAL FONDS PROPRES	9 388	0	1 831	-3 164	8 056

Fonds propres sans droit de reprise et réserves

Les fonds propres sans droit de reprise correspondent à la mise à disposition définitive d'un bien ou de numéraire au profit de l'entité.

Les autres réserves comprennent principalement les réserves allouées par les financeurs (d'investissement, de trésorerie ou de compensation) et les mises en réserve de résultat propre à l'association.

Fonds propres sans droit de reprise	Montant net 31/12/2024	Affectation de résultat	Augmentations 2025	Diminutions 2025	Montant net 31/12/2025
Fonds statutaires	687				687
Apports sans droit de reprise	31				31
Legs et donations	0				0
Subvention d'investissement non renouvelables	0				0
TOTAL FONDS PROPRES SANS DROIT DE REPRISE	718	0	0	0	718
Réserves affectées à l'investissement	5 762	-96	5		5 670
Réserves de trésorerie	1 294		0		1 294
Réserves de compensation des déficits d'exploitation	4 130		459		4 589
Réserves de compensation des charges d'amortissement	704	33	676		1 413
Autres réserves	981				981
TOTAL RESERVES	12 871	-63	1 139	0	13 947

Report à nouveau et résultats sous contrôle des tiers financeurs

Le « Report à nouveau sous contrôle de tiers financeur » est constitué des résultats réalisés sur des établissements qui sont pris

Fonds propres sans droit de reprise	Montant net 31/12/2024	Affectation de résultat	Augmentations 2025	Diminutions 2025	Montant net 31/12/2025
Report à nouveau					
Report à nouveau en gestion propre	1 730	676	14		2 421
Report à nouveau sous contrôle de tiers financeurs	-7 434	-5 983	0	-1 153	-14 571
Résultat sous contrôle de tiers financeurs	1 146	-6 564		-382	-5 799
Amortissements comptables excédentaires	-1 280	-57			-1 336
Dépenses pour congés payés	-4 652	319			-4 332
Dépenses pour CET	-1 217	0		-476	-1 693
Dépenses pour IDR	-476	92		-64	-448
Autres rejets	-956	226		-232	-962
TOTAL REPORTS A NOUVEAU	-5 704	-5 307	14	-1 153	-12 150

SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT

Les subventions d'investissements sont des ressources à caractère durable, des ressources stables permettant de financer les investissements nécessaires aux activités de l'entité et d'alimenter sa trésorerie.

Notre entité a choisi de reprendre dans le résultat au rythme de l'amortissement de la quote-part des biens ainsi financés, la subvention d'investissement comptabilisée en fonds propres lors de son octroi, seul le montant net de la subvention étant présentée au bilan

Fonds propres sans droit de reprise	Montant net 31/12/2024	Augmentations 2025	Diminutions 2025	Montant net 31/12/2025
TOTAL SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT (c/131)	5 622	300		5 922
TOTAL SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT (c/139)	-2 273	-165		-2 438
TOTAL SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT	3 349	135	0	3 484

ETABLISSEMENTS	DATES	BIENS SUBVENTIONS	MONTANT BRUT	AMORTIS.	MONTANT NET
MIRAMBELLE	2009	Construction	700	Linéaire 25 ans	337
MOULIN DU VAL DU BRUANT	2023	Matériel	17	Linéaire	8
RAYMOND BLOY			1 471		506
E.S.P.A.A.S	1999 et 2000	Construction	213	Linéaire sur 10 et 20	9
Pension de famille LANGON	2009	Construction	423		86
Pension de famille BRAUD ET ST LOUIS	2011	Construction	162		43
Pension de famille VILLENAVE D'ORNON	2023	Construction	756		725
LISA		Matériel	672		383
RHVS Libourne	2021	Construction	801	Linéaire	724
SAMU	2021	Construction	407	Linéaire	363
RHVS Oléron	2025	Construction	300	Linéaire	300
TOTAL			5 922		3 484

PROVISIONS REGLEMENTEES

Provisions réglementées en k€	Montant net 31/12/2024	Augmentations 2025	Diminutions 2025	Montant net 31/12/2025
141 - Destinées à la couverture du BFR	57			57
145 - Amortissements dérogatoires	1 012	57	-101	969
148 - Autres provisions réglementées	2 454	321		2 775
TOTAL PROVISIONS REGLEMENTEES	3 524	378	-101	3 802

Note N°2 : FONDS DEDIES

Lorsqu'une subvention de fonctionnement inscrite, au cours de l'exercice, au compte de résultat dans les produits, n'a pu être utilisée en totalité au cours de cet exercice, l'engagement d'emploi pris par l'entité envers le tiers financeur est inscrit en charges sous la rubrique « reports en fonds dédiés » et au passif du bilan sous le compte « fonds dédiés »

Fonds dédiés issues de en k€	Montant net 31/12/2024	Reports	Utilisation (1)	Montant net 31/12/2025	Dont fonds dédiés pour des projets sans dépenses au cours des 2 dernières années
192 - contributions financières des autorités de tarification aux entités gestionnaires d'ESMS					
1921 - Investissement	304	15	56	263	
Investissements PPS	44	3	21	26	
Investissements Passerelle	41	12	5	48	
Investissements LISA	60			60	
Investissements Océane - Val de bruant	160		29	130	
1922 - Exploitation	816	92	223	685	
ARS - Prises en charge spécifiques et stagiaires ARS	53	32	33	52	
ARS - QVT	105		81	24	
CD33 - Prévention	77	-7	25	45	
LISA - Autres	501	54	21	534	
EHPAD CNR (Télémedecine, QVT, Resante-vous)	80	13	63	30	
194 - Subventions d'exploitations					
1941 - Investissement Modil-Logement Foyer	39	15		54	
1942 - Exploitation	98	65	41	123	
EHPAD - Autres	19	39	33	26	
LISA - Grand Froid	10			10	
PENSIONS FAMILLES - Projets	24			24	
AUTRES	45	26	8	63	
195 - Contributions financières d'autres organismes					
1951 - Investissement	276		8	268	
MODIL - Investissement Maison Relais Langon	6		1	5	
LISA - Investissements	270		8	263	
1952 - Exploitation					
196 - Ressources liées à la générosité du public					
1961 - Investissement					
1962 - Exploitation	19		19		
TOTAL FONDS DEDIES	1 552	187	347	1 392	0

(1) Aucun remboursement de fonds dédiés n'a été constaté sur l'exercice.

Note N° 3 : PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES EN K€ :

Provisions pour risques et charges en k€	Montant net 31/12/2024	Augmentatio ns 2025	Diminutions 2025	Montant net 31/12/2025
Provision pour risques	484		146	338
Provision pour PSE		1 362		1 362
Dépôts à la retraite	1 463	101		1 564
Provision Compte Epargne Temps	3 198	132		3 330
Fonds dédiés à la R.T.T.	117			117
Provision effet conventionnel	6			6
Autres provisions pour charges	14			14
TOTAL	5 283	1 594	146	6 732

Les provisions pour risques correspondent à des litiges prud'homaux concernant 6 salariés pour un montant de 338 k€.

Les provisions pour PSE correspondent au coûts estimés de la mise en œuvre des PSE du GARDERA et de Parcours.

Notre entité provisionne ses engagements relatifs aux indemnités de départ à la retraite.

Conventionnellement, tout salarié a droit à une indemnité de départ à la retraite équivalent à :

La méthode de calcul des provisions de départ à la retraite se constitue par cinquième durant les cinq années précédant le départ :

- un cinquième provisionné pour un départ à N+5,
- deux cinquièmes provisionné pour un départ à N+4,
- trois cinquièmes provisionné pour un départ à N+3,
- quatre cinquièmes provisionné pour un départ à N+2,
- cinq cinquièmes provisionné pour un départ à N+1.

	Provisionné	Non provisionné	Total
Engagements retraite	1 564	1 571	3 135

L'engagement global des indemnités de départ en retraite a été évalué selon les hypothèses économiques suivantes :

Taux d'actualisation : 3,96 %

Taux de turnover : 9,5 % et 0 % au-delà de 55 ans

Taux d'évolution des salaires : 1,5 %

Taux de charges sociales : 50 %

Age de départ à la retraite : 64 ans

Note N° 4 : DETTES FINANCIERES - CLASSEMENT PAR ECHEANCE

RUBRIQUE	31/12/2024	Souscriptions	emboursement	31/12/2025
Emprunts (hors PGE) en k€	34 651		-1 583	33 068
PGE en k€	953		-953	0
Total emprunts en k€	35 605	0	-2 537	33 068

Aucun emprunt n'a été débloqué au cours de l'exercice 2025

RUBRIQUE	31/12/2025	Échéance - 1 an	Échéance entre 1 et 5 ans	Échéance + 5 ans
Capital	33 068	1 654	6 551	24 863
Intérêts	12 624	867	3 011	7 035

RUBRIQUE	31/12/2024	AUGMENTATION	DIMINUTION	31/12/2025
Dépôts et cautionnements bancaires reçus k€	201	4		205

Note N° 5 : AUTRES DETTES - CLASSEMENT PAR ECHEANCE

Toutes les dettes ont une d'exigibilité à une échéance à moins d'un an.

Dettes(b) en K €	Montant brut	Degré d'exigibilité du passif		
		Échéances à moins	Échéances	
		d'1 an	à plus 1 an	à plus 5 ans
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	1 668	1 668		
Dettes fiscales et sociales	9 632	9 632		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	300	300		
Autres dettes	2 065	2 065		
Avance et acompte reçu sur commande	1 459	1 459		
Produits constatés d'avance	417	417		
TOTAL	15 541	15 541	-	-

D- INFORMATIONS RELATIVES AU COMPTE DE RESULTAT

Note N° 1 : PRODUITS D'EXPLOITATION

Les cotisations sans contrepartie sont les cotisations sans autre contrepartie que la participation à l'assemblée générale, la réception de publication ou la remise de biens de faible valeur. Les cotisations sont comptabilisées en produit lors de leur encaissement effectif.

Un concours public est une contribution financière apportée par une autorité administrative en application d'un dispositif législatif ou réglementaire (par opposition à la subvention, attribuée de façon facultative et objet d'une décision particulière).

Les concours publics comprennent :

- les contributions financières d'une autorité administrative qui ne sont pas des subventions ;
- les versements de participations, contributions ou taxes par un organisme collecteur.

Ils sont comptabilisés en produit au compte « Concours publics » en fonction des modalités propres au dispositif concerné

Les subventions d'exploitation sont comptabilisées en produit lors de la notification de l'acte d'attribution de la subvention par l'autorité administrative.

La fraction de subvention dédiée à un projet défini tel que défini à l'article 132-1 qui n'a pu être utilisée conformément à son objet au cours de l'exercice est comptabilisée dans le compte de charges « Reports en fonds dédiés » en contrepartie du passif « Fonds dédiés sur subvention d'exploitation ».

La fraction d'une subvention pluriannuelle rattachée à des exercices futurs est inscrite à la clôture de l'exercice en produits constatés d'avance.

Les risques d'indus/de versement de subvention sont enregistrés en « Provisions pour risques et charges »

Tableau des subventions d'exploitation

Nom du service	ARS	DDETS	Département	Autres	TOTAL
AUTRES ETS					
Total Pôle Protection de l'enfance	0	0	0	0	0
FRANCE VICTIMES ALP			27	356	383
REPARATION-MEDIATION			64	3	66
SAMU SOCIAL	214	1 637	95	372	2 318
SMJPM ASAP		10			10
CJSE - ENQUETES PENALES			13	2	14
MODIL - CLLAJ		1 645	198	874	2 716
ALICE			3	32	35
AIVS		119	11	194	324
DHAPRE		261			261
LISA		1 558	253	39	1 850
EHPAD			39		39
Total Pôle Médico-Social Citoyenneté	214	5 230	702	1 872	8 018
TOTAL ALP	214	5 230	702	1 872	8 018

Tableau des concours publics

Nature des concours publics	ARS	DDETS	Département	Autres	TOTAL
Concours publics					
CPOM - ARS Gironde	9 602				9 602
Château Sauvage	607		2 719		3 325
CPOM - EHPAD	4 448		1 344	4 345	10 137
CHRS (SAMU Social)		230			230
ASAP		3 030	9	444	3 483
Réparation				543	543
DPEF			52 232		52 232
Prévention spécialisée			1 926		1 926
LISA	150	934	1 846	89	3 019
CJSE				1 006	1 006
TOTAL	14 807	4 194	60 075	6 427	85 503

Les reprises de subventions d'investissements, inscrites sur la ligne des concours publics et subventions, s'élèvent à 165 k€

Note N° 2 : VENTILATION DE L'EFFECTIF

Personnel salarié	31/12/2025	31/12/2024
Personnel administratif	174	183
Personnel éducatif	686	737
Personnel paramédical et médical	146	161
Service généraux	188	214
Assistants familiaux	38	39
Instituteurs	9	10
	1241	1344

Note N° 3 : CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE

Une contribution volontaire en nature est l'acte par lequel une personne physique ou morale apporte à une entité un travail, des biens ou des services à titre gratuit. Ceci correspond à :

- Des contributions en travail: bénévolat, mises à disposition de personnes;
- Des contributions en biens: dons en nature redistribués ou consommés en l'état;
- Des contributions en services: mises à disposition de locaux ou de matériel, prêt à usage, fourniture gratuite de services

Notre entité a décidé de ne pas comptabiliser les contributions volontaires en nature car la nature et l'importance des contributions volontaires en nature ne sont des éléments essentiels à la compréhension de l'activité de l'entité ;

Les locaux suivants sont mis à disposition gratuitement :

Site / Bien	Etablissement	Entité
Foyer du Gardera - 70 route de Langoiran - 33550 Langoiran	Gardera	Conseil Départemental Gironde
Home Philippe Madrelle - lieu dit Lagrue Est - 33210 Mazères	Home Philippe Madrelle	Conseil Départemental Gironde
Maison 3 rue de Guyenne - 33160 Saint Médard en Jalles	Camina Médoc	Conseil Départemental Gironde
Bureau maison des associations 47 boulevard de Quinault - 33500 Libourne	CJSE	Commune de Libourne
Bureau (1 jour par semaine) 16 Place du Général de Gaulle - 33720	CJSE	Commune de Cérons
Bureau (1 jour par semaine) 44 rue Dantagnan - 33240 Saint-	CJSE	Communauté de Communes du Grand Cubzaguais
Locaux 41 rue Deyries - 33000 Bordeaux	MODIL	Commune de Bordeaux
Locaux 45 allée Serr - 33000 Bordeaux	MODIL	Bordeaux Métropole
Maisons Ambarès - 54 rue Paulin De La Nole - 33440 Ambarès	La Verdière / Camina	Association pour la Réadaptation et l'Intégration

E - AUTRES INFORMATIONS

Note N° 1 : ENGAGEMENTS HORS BILAN

Engagements donnés

Par bail emphytéotique du 17 Avril 2001, la commune de Bègles a loué à l'Association Laïque du Crédit Coopératif HCNR de 200 000 € (restant dû 127 k€)

Caution Crédit Coopératif du Département de la Gironde à 100% sur l'agrandissement du Foyer Château Sauvage (552 k€)

Caution Crédit Coopératif du Département de la Gironde à 100% sur l'agrandissement du Foyer Château Sauvage (2 615 k€)

Caution Crédit Coopératif du Département de la Gironde à 100% sur l'agrandissement du Foyer Château Sauvage (1 907 k€)

Promesse d'affectation hypothécaire pour un montant sur emprunt CEAPC de CAMINA La Réole (111 k€)

Privilège du prêteur de deniers pour 580 k€ sur emprunt CEAPC de CAMINA Eysines (537 k€)

Privilège du prêteur de deniers pour 282 k€ sur emprunt CEAPC de CAMINA Langon (273 k€)

Promesse d'affectation hypothécaire pour un montant de 1€ sur emprunt CEAPC de Foyer Labarthe (89 k€)

Privilège du prêteur de deniers pour 175 k€ sur emprunt CEAPC de LISA (245 k€)

HCNR pour un montant de 875 K€ et privilège du prêteur de deniers pour 200 k€ sur emprunt

Caution de CEGC pour emprunt CEAPC pour 716 k€ sur emprunt 3 EHPAD (phase de préfinancement)

Promesse d'hypothèque Crédit Mutuel sur travaux LISA (0 k€)

Nantissement de compte bancaire rémunéré pour emprunt Crédit Mutuel sur travaux LISA (0 k€)

Promesse d'hypothèque Société Générale sur achat bâtiment AIVS / RSA (326 k€)

Hypothèque Société Générale sur emprunt AEMO Portets (75 k€)

Hypothèque Société Générale sur emprunt Annexe Philippe Barbe (92 k€)

Hypothèque Société Générale sur terrain LISA (115 k€)

Promesse d'hypothèque Société Générale sur restructuration MECS ST Joseph (149 k€)

Promesse d'hypothèque Société Générale sur achat IMP Tujean (183 k€)

Subrogation de privilège de vendeur de bien immobilier Société Générale sur immeuble Rue Leyronneire (486 k€)

Promesse d'hypothèque Société Générale sur emprunt MECS Robert Pouget (456 k€)

Hypothèque Société Générale sur immeuble Camina Langon (75 k€)

Hypothèque Société Générale sur immeuble Atelier Pédagogique (131 k€)

Hypothèque Société Générale sur immeuble Camina Ludon (357 k€)

Hypothèque Société Générale sur immeuble Asap Libourne (92 k€)

Hypothèque Société Générale sur immeuble Siège (1 025 k€)

Caution Société Générale du Département de la Charente- Maritime à 100% sur l'agrandissement de l' EHPAD La Mirambelle (630 k€)

Hypothèque Société Générale sur immeuble Ehpac Océane (4 585 k€)

Hypothèque Banque Postale sur bureaux CSE Villenave d'Ornon (316 k€)

Hypothèque Banque Postale sur immeuble Ehpac Océane (4 595 k€)

Caution Banque des Territoires du Département de la Gironde sur Maison Relais de Langon (362 k€)

Caution Banque des Territoires du Département de la Gironde sur Maison Relais de Braud (875 k€)

Caution Banque des Territoires du Département de la Gironde sur RHVS (1 018 k€ et 2 387 k€)

Caution Banque des Territoires de Bordeaux Métropole sur SAMU Social (308 k€ et 715 k€)
Caution Banque des Territoires de Bordeaux Métropole sur Pension de famille de Villenave d'Ornon (33 k€ et 809 k€)
Caution Banque des Territoire de commune Saint Pierre du Mont (50%), CGLLS (50 %) et hypothèque sur LISA Pommies (219 k€)
Caution Banque des Territoire de commune Mont de Marsan (50%), CGLLS (50 %) et hypothèque sur LISA Resistance (373 k€)

Engagements reçus

Au titre de notre activité de gestion immobilière (AIVS), la Compagnie Européenne de garanties et cotisations a délivré à l'ALP une attestation de garantie de 380 k€ en 2024.

Note N° 2 : Honoraires de commissariat aux comptes

Le montant des honoraires de commissariat aux comptes, versés au cours de l'année 2025, s'élève à 57 k€ TTC.

Note N° 3 : Rémunération des dirigeants :

Au sens de l'article 20 de la loi n°2006-586 du 23 mai 2006 relative au volontariat associatif et à l'engagement associatif, les 3 plus hauts cadres dirigeants étant des bénévoles (Président, Vice-Président et Trésorier) le montant de leurs rémunérations s'élèvent à 0€.

Note N° 4 : Opérations non habituelles ou non conclues à des conditions normales

L'association n'a pas réalisé d'opérations non habituelles ou non conclues à des conditions normales autres que celles mentionnées dans les faits majeurs de l'exercice.

ANNEE 2025	TABLEAU DE PASSAGE DU BILAN AU COMPTE ADMINISTRATIF PROPOSÉ
------------	---

N°	Nom du service	RESULTAT COMPTABLE	REPRISE RESULTATS	AMORTISSEMENT DEROGATOIRE	PROVISIONS CONGES PAYES	TRANSFERT DE CHARGES	REPRISE SUR RESERVES	REPRISE PROVISION DEPART RETRAITE	REPRISE PROVISION COMPTE EPARGNE TEMPS	REPRISE PROVISION LITIGES	REPRISE SUBVENTION INVESTISSEMENT		COMPTE ADMINISTRATIF
12	VERDIERE	-62 982 €	-237 180 €		-35 877 €		32 500 €		-3 782 €				-307 320 €
13	RSA	-184 000 €	9 893 €		-11 228 €		-15 529 €						-200 864 €
14	AEMO	105 669 €			-1 953 €	-48 936 €	-22 064 €		-31 857 €	-1 272 €			-413 €
17	MECS ROBERT POU	213 066 €	50 429 €		-20 049 €	-56 274 €							187 172 €
18	FOYER LABARTHE	7 484 €				-11 989 €	-1 124 €						-5 630 €
19	SEIS	279 214 €	-265 393 €		5 571 €	-3 959 €			-2 022 €				13 412 €
23	PPS	54 932 €	161 312 €			-7 400 €							208 844 €
26	DMARR	-738 387 €				-90 223 €			-604 €	-25 707 €			-854 921 €
27	SEPAJ	-466 523 €				-42 €		25 000 €					-441 565 €
41	SEPAJ RESTAURAN	-8 638 €											-8 638 €
31	CAMINA	-309 863 €	534 098 €			-123 801 €	-10 934 €			-27 652 €	-85 000 €		-23 152 €
32	SAAS	49 209 €				-53 418 €							-4 209 €
33	JEUNES PARENTS	4 585 €				-7 247 €	-1 125 €						-3 787 €
35	HOME PHILIPPE MA	94 913 €	72 292 €			-29 865 €	-7 834 €		-43 689 €	-26 116 €			59 702 €
36	PASSEREL	-12 751 €				1 956 €							36 442 €
38	M.E. ST JOSEPH	285 017 €	94 906 €			-24 935 €			-21 934 €				333 054 €
47	GARDERA	-1 000 950 €	-292 500 €			-47 762 €					-60 774 €		-1 401 986 €
Total Pôle Protection de l'enfanc		-1 690 005 €	175 095 €		-33 229 €	-545 772 €	-47 040 €	57 500 €	-98 084 €	-86 550 €	-145 774 €	0 €	0 € -2 413 860 €
5	MIRAMBELLE	-154 606 €			27 457 €								-127 149 €
6	OCEANE	-243 270 €			170 732 €								-72 539 €
8	MOULIN VAL BRUAN	-178 034 €											-178 034 €
10	R. BLOY	-80 757 €					38 745 €				-49 378 €		-91 390 €
11	JOUALLES	-8 143 €				-21 524 €	50 169 €						20 502 €
24	CHÂTEAU TUJEAN	163 405 €				-27 120 €							136 285 €
44	CHÂTEAU SAUVAGE	-13 757 €			62 064 €	-19 196 €			-9 371 €	-2 661 €			17 080 €
15	CMP	96 986 €				-60 641 €			-32 511 €	-3 833 €			0 €
20	FRANCE VICTIMES A	-41 519 €											-41 519 €
21	REPARATION-MEDIA	6 207 €	40 000 €			-5 525 €				-3 403 €			37 280 €
34	SAMU SOCIAL	-58 998 €	-60 220 €										-119 218 €
46	SMJPM ASAP	111 888 €			-9 548 €	3 261 €		16 219 €					121 819 €
62	CJSE - ENQUETES P	11 980 €											11 980 €
25	MODIL - CLLAJ	151 146 €			19 261 €				-775 €	-43 025 €			126 607 €
37	AIVS	15 514 €											15 514 €
64	DHAPRE	30 910 €								-333 €			30 577 €
48	RHVS	-313 263 €											-313 263 €
29	ALICE	-2 971 €											-2 971 €
65	LISA	302 743 €	35 942 €			-21 351 €		9 980 €					327 314 €
Total Pôle Médico-Social et Citoyenneté		-204 540 €	15 722 €	269 966 €	-152 096 €	0 €	115 113 €	-42 656 €	-53 256 €	0 €	-49 378 €	0 €	-101 125 €
16	SIEGE	43 829 €	-20 795 €			-23 033 €							0 €
0	ASSOCIATION	105 402 €											105 402 €
Total Siège et Association		149 231 €	-20 795 €	0 €	-23 033 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	105 402 €
TOTAL ALP		-1 745 314 €	170 022 €	236 736 €	-720 902 €	-47 040 €	172 613 €	-140 740 €	-139 806 €	-145 774 €	-49 378 €	0 €	-2 409 583 €